Pour une autre rentrée,

L'éducation est un investissement …

- Contre la destruction du Service Public
- Contre la sélection sociale à l'école
- Contre les milliers de suppressions de postes

⇒ Pour le Service Public d'Education
⇒ Pour la réussite de tous les jeunes
⇒ Pour d'autres choix budgétaires

… pour l'avenir de tous !

L'Ecole a fait de grands progrès depuis 30 ans : le niveau de formation de tous les jeunes s'est considérablement élevé mais les inégalités restent fortes.

Tous les jeunes n'ont pas les mêmes conditions de vie et d'études ; ils n'ont pas tous le même rapport aux apprentissages scolaires. L'Ecole doit aider les élèves qui en ont le plus besoin sans rien retirer aux autres.

L'éducation n'est plus une priorité pour ce gouvernement. De la maternelle à l'enseignement supérieur, son choix politique est clair : renoncer à l'éducation pour tous !

Des milliers de suppressions de postes cette année, des dizaines de milliers dans les années qui viennent… c'est à une attaque méthodique du service public d'éducation que nous sommes confrontés. Moins de postes, c'est moins d'école pour tous, moins d'aide aux élèves en difficulté, des classes de plus en plus chargées, une offre de formation moins diversifiée, une école plus ségrégative et plus inégalitaire…

Quels élèves, et combien, resteront sur la touche ?

Ne les laissons pas faire !

N.Sarkozy ***« Dans l'Ecole que j'appelle de mes vœux les élèves auront moins d'heures de cours… les enseignants, les professeurs seront moins nombreux. »*** (4/9/07, lettre aux éducateurs)

F.Fillon ***« La réforme de l'Etat supposera que chacun d'entre nous accepte qu'il y ait moins de service, moins de personnel, moins d'Etat sur son territoire. »*** (12/10/07, convention de rentrée des réformateurs de l'UMP)

X.Darcos « Passer de 34 à 36 par classe ne changera rien à la réussite des élèves » (8/4/08/ Libération)

Pour justifier leur politique destructrice, ils mentent !

Le système éducatif français coûterait trop cher.

FAUX ! *Avec 6% du produit intérieur brut (PIB) consacré à l'éducation, la France est légèrement au dessus de la moyenne des pays de l'OCDE, à égalité avec l'Australie et la Finlande, et derrière la Norvège, la Suède, les Etats-Unis et la Corée.*

Les élèves Français seraient « à la traîne » dans les évaluations internationales.

FAUX ! *Ils sont dans la moyenne des pays participants.*

Les suppressions d'emplois seraient justifiées par une baisse importante du nombre d'élèves.

FAUX ! *En 5 ans, les suppressions représentent deux fois plus que la fameuse baisse démographique : 1 suppression d'emploi en moyenne pour 8 élèves en moins.*

FAUX ! *En revanche, dans les écoles où il y a eu une hausse démographique, ils n'ont pas créé tous les postes nécessaires : une création seulement en moyenne pour 45 élèves en plus.*

FAUX ! *Les effectifs commencent à remonter dans les collèges, et certains recteurs et IA doivent faire appel aux retraités pour assurer des cours.*

Même notre recteur s'inscrit dans cette odieuse campagne de désinformation (voir la réponse du SNUipp page 4).

C'est un choix de société plus injuste, plus inégalitaire…

Sarkozy, Fillon, Darcos ne cessent de répéter qu'il faut réduire la dette publique. Ils n'ont pourtant pas hésité à faire voter 15 milliards de mesures fiscales injustes et inefficaces en juillet dernier. Les services publics sont d'abord une richesse ; ils apportent un plus à la société et à chaque individu sur l'ensemble du territoire (écoles, santé, équipements collectifs…).

Sacrifier l'école, l'Université, la Recherche, c'est sacrifier l'avenir du pays !

Dans le budget 2008, déjà 11 200 suppressions de postes avec des choix régressifs qui vont aggraver les difficultés :

- Classes de plus en plus chargées,
- Remise en cause de la scolarisation des enfants de moins de trois ans à l'école maternelle,
- Réduction des horaires de tous les élèves,
- Suppression de certaines filières, en particulier dans la voie professionnelle
- Disparition de nombreuses options dans les collèges et les lycées,
- Suppression de dédoublements, moins de travail en petits groupes,
- Moins d'adultes, notamment dans les vies scolaires, pour encadrer les élèves en dehors des cours,
- Des COPsy moins nombreux et aux

et une autre politique éducative.

missions dénaturées

- Des remplacements de moins en moins assurés.

Ils annoncent des coupes budgétaires encore plus massives dans les années à venir.

- Supprimer 80 000 postes en 4 ans, c'est aussi bouleverser le système éducatif en profondeur :
- Une école plus inégalitaire. L'assouplissement de la carte scolaire, puis sa suppression, vont renforcer la concurrence entre établissements.
- Une école plus ségrégative qui remet en cause le collège pour tous et cantonne de nombreux élèves à l'acquisition du seul « socle commun » quand d'autres feront tout le programme…
- Une école qui renvoie le traitement de la difficulté scolaire en dehors du temps scolaire.
- Une école qui n'offre plus le même service public sur l'ensemble du territoire : face à la pénurie, les écoles, collèges et lycées seront plus tributaires des collectivités territoriales, de leur volonté ou de leurs possibilités.
- Un service public menacé aussi dans son fonctionnement administratif sur le territoire.

Pour certains, une scolarité réduite, moins longue, moins diplômante …

Une école qui prive une partie des élèves du droit de faire des études après la 3ème

Dans la voie professionnelle, avec la généralisation du bac pro en 3 ans et la suppression de CAP et BEP, on demande aux élèves de faire en 3 ans ce qu'ils faisaient jusqu'ici en 4 ans.

Les élèves les plus en difficulté seront découragés d'aller au LP, d'autres risquent d'abandonner en cours de route.

Certains collégiens seront même orientés dès la quatrième vers des dispositifs d'alternance .

Le ministre avait annoncé **une réforme des voies générale et technologique du lycée** mais il ne cesse de retarder le moment où il dévoilera son projet.

Aurait-il peur des mobilisations en cours?

La loi Fillon instaure un système éducatif où tous les écoliers et tous les collégiens n'auront plus accès aux mêmes contenus d'apprentissage, aux mêmes horaires de cours, aux mêmes droits à poursuivre dans l'une des trois voies du lycée, professionnelle, technologique ou générale.

Il y aura :

- ceux qui auront accès à une culture scolaire complète et qui « feront » tous les programmes
- ceux qui devront se contenter d'un « socle commun de connaissances et de compétences ».

La loi LRU renforce les inégalités et la concurrence entre universités. Elle ne répond pas à la question essentielle de la réussite des étudiants, qui passe par l'amélioration des taux d'encadrement et des contenus de formation en licence, des modalités pédagogiques nouvelles.

Nouveaux programmes : ils font l'unanimité contre eux !

Parents, enseignants, chercheurs, mouvements pédagogiques dénoncent l'alourdissement des contenus, une conception mécaniste des apprentissages, un affaiblissement de la dimension culturelle.

Ces programmes « infaisables » aggraveraient l'échec scolaire et ne permettraient pas à tous les élèves de poursuivre une scolarité réussie au collège.

Vouloir faire trop et trop tôt menace même l'école maternelle où la prise en compte des besoins psychologiques et affectifs des enfants est essentielle.

Révision Générale des Politiques Publique (RGPP)

Dans l'éducation comme dans les autres services publics, la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) organise une attaque de fond contre les personnels, la fonction publique, le service public…

Au niveau budgétaire d'abord**,** en supprimant des milliers de postes d'enseignants , de personnels administratifs, de vie scolaire, en réduisant le nombre de postes aux concours, en imposant des « heures supplémentaires » pour compenser une partie des postes supprimés, en accentuant encore la précarité.

Au niveau statutaire ensuite avec une autonomie renforcée des établissements, des pouvoirs accrus pour les chefs d'établissement , une remise en cause des concours et la future loi sur la mobilité qui prévoit même le recours à l'intérim !

Dans le second degré : 5 000 postes d'enseignants supprimés ont ainsi été transformés en « heures supplémentaires ». C'est d'abord l'aide aux élèves qui est touchée (ATP en 6ème, aide individualisée en Seconde…). L'accompagnement éducatif (ou « l'école après l'école ») est lui aussi financé uniquement en heures supplémentaires ! Il en est de même des stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires.

Pour une autre rentrée
et une autre politique éducative,

jeudi 15 mai, grève unitaire.

Stages de remise à niveau : une supercherie !

Stages de remise à niveau : faux rattrapage, vrai bricolage !

Toujours à l'avant-garde, le rectorat de Guyane s'est empressé de répondre à l'injonction du ministre X. Darcos de mettre en place les stages de remise à niveau dès les vacances de Pâques et cela malgré les délais très courts ne permettant pas de réfléchir sereinement aux nombreuses questions d'organisation et de responsabilités qui ne manqueront pas de se poser. Ce dispositif n'a fait l'objet d'aucune discussion et d'aucune information en direction des enseignants, des municipalités et des parents…alors que le Ministre s'y était engagé.

Au-delà de ces questions, le SNUipp s'interroge fortement sur l'efficacité de ces « devoirs de vacances » qui ne peuvent résoudre en aucune façon les difficultés scolaires des élèves. Prétendre rattraper le retard accumulé par les élèves les plus en difficulté au cours des 5 années d'école primaire par trois semaines de stages de 15 heures chacun relève de la supercherie :

• mettre en place ce dispositif c'est nier le travail de chaque enseignant dans sa classe, c'est nier l'importance du travail effectué par nos collègues spécialisés (RASED),

• ce dispositif stigmatise un peu plus les élèves en difficulté scolaire et les prive du repos dont ils ont besoin,

• ce dispositif ne s'adresse qu'à 10% des élèves alors que dans certains secteurs de notre département c'est plus de 75% qui sont en difficulté ou en grande difficulté,

• accepter ce dispositif c'est accepter la remise en cause de nos obligations de service (actuellement 26 h d'enseignement hebdomadaires + 1 h annualisée),

• ce dispositif d'heures supplémentaires est destiné à une infime minorité à l'heure où le gouvernement refuse l'augmentation de tous.

La nécessité de faire réussir tous les élèves à l'école, passe par de toutes autres mesures (abaissement des effectifs, développement du travail en équipe, plus de maîtres que de classes...), qui nécessitent d'autres choix budgétaires.

Stages de remise à niveau : attention, attrape-nigauds !

Mais plus grave, le SNUipp tient à avertir les collègues qui se laisseraient séduire par ce miroir aux alouettes que pour un bien maigre gain immédiat (à voir d'ailleurs s'il sera immédiat !) il jouent le jeu du « travailler plus pour gagner des miettes » et mettent en péril toute revendication ultérieure d'augmentation du pouvoir d'achat.

En outre, rappelons que :

• le taux de l'heure supplémentaire d'un PE s'élèvera à 23,79 € alors que celui d'un professeur du second degré est de 42,08 €,

• les collègues volontaires ne sont peut-être pas près de voir cette somme sur leur fiche de paye (rappelons que les enseignants effectuant des heures supplémentaires dans le cadre des RAR attendent plusieurs mois voire plus d'une année pour être payés !)

• ce dispositif entraînera une charge de travail supplémentaire (encore !) pour l'enseignant de la classe (et sans être payé en heures supplémentaires !) qui devra établir un bilan de compétence en français et en mathématiques de chaque élève concerné qu'il transmettra à l'enseignant qui conduira le stage,

• ces stages entraîneront également une charge de travail supplémentaire (toujours sans être payée) aux équipes pédagogiques qui devront les articuler avec les dispositifs existant déjà dans l'école et les intégrer au projet d'école,

• les enseignants volontaires devront (en dehors des heures supplémentaires payées) concevoir les actions pédagogiques, en amont, et faire une évaluation des progrès de chaque élève et la communiquer à la famille ainsi qu'à l'enseignant de la classe, en aval.

• enfin, sachez que la dotation supplémentaire accordée à la Guyane pour financer ces trois semaines de stages (une pendant les vacances de Pâques, une en juillet et une en août) est de 6 615 h, soit 2 205 h par semaine. A raison de 15 h par session, 147 enseignants pourront être rétribués, soit 1 par école en moyenne. 882 élèves au maximum pourront donc être pris en charge, ce qui représente à peu près 10% des élèves de cours moyens ! Cela ne correspond absolument pas au nombre d'élèves qui présentent des lacunes importantes en français et en mathématiques, loin s'en faut !

Tout cela rentre bien dans la logique actuelle du gouvernement : effets d'annonces intempestifs, poudre aux yeux, cache misère, mystification, volonté de réduire tous les dispositifs d'aides spécialisés, prétextes pour ne pas augmenter le point d'indice…

Alors, refusons d'être complices de cette imposture et exigeons les moyens nécessaires à l'accomplissement de notre mission sans avoir recours à de faux dispositifs d'aide !

J-N G.

Les heures supplémentaires sont des heures défiscalisées, au contraire de l'augmentation indiciaire ou la création d'emploi. Ce qui veut dire qu'elles ne sont pas imposables, certes, mais ce qui veut également dire pas de cotisation à la sécurité sociale, ni à la caisse de retraite ni pour la CSG. Donc ce que les collègues gagnent aujourd'hui, on le leur retira demain puisque plus la part d'heures supplémentaires augmentent dans notre base de rémunération moins on peut faire face au financement des pensions de retraites, moins on participe au comblement des déficits des caisses sociales. En cas d'accident du travail durant ces heures, ce sont les heures travaillées, fiscalisées et cotisées qui indemnisent le travailleur.

Karine Fronteau

Réponse à l'interview du recteur dans France-Guyane

La vérité des chiffres sur les moyens alloués à l'enseignement en Guyane en particulier et en France en général.

La lecture de l'interview du recteur de la Guyane a dû faire bondir et s'indigner plus d'un enseignant de Guyane, tant les propos tenus par M. Wacheux sont erronés et tendancieux. Nous savons qu'il est très engagé politiquement dans la majorité présidentielle et qu'il tente de justifier la politique de rigueur et de casse du service public engagée par le gouvernement, mais cela ne lui donne pas le droit de manipuler l'opinion avec des affirmations dénuées de tout fondement. M. Wacheux est peut-être un as des ressources humaines, mais c'est aussi un expert dans l'art de proférer les contre-vérités les plus grossières. A moins qu'à l'instar du ministre de l'Education, incapable d'effectuer une règle de trois, il n'ait de grosses lacunes en mathématiques dues à sa scolarisation en élémentaire, effectuée selon les très anciens programmes qui privilégiaient la mémorisation, la répétition, dans une conception mécaniste des apprentissages, et qui ont servi d'exemple à la rédaction des nouveaux programmes.

Pour ne parler que du primaire, puisque c'est le domaine de compétence du SNUipp, s'il estime que notre département est bien traité au niveau de la carte scolaire, nous lui rappelons que la dotation est de vingt postes (c'est-à-dire à peu près 14 classes plus les moyens de remplacement, de formation et d'encadrement). Rapportée aux 1017 élèves supplémentaires scolarisés en moyenne chacune de ces quatre dernières années (sources rectorales), soit une moyenne de 72 élèves par classe, cette dotation ne nous apparaît en aucune manière comme une mesure de faveur à l'égard de la Guyane.

Le recteur poursuit dans l'imposture en affirmant péremptoirement qu' « en terme de nombre d'élèves par classe, on est très en dessous de la moyenne nationale, qui est elle-même la plus faible du monde » !

Nous nous contenterons, pour lui répondre, de produire un extrait des chiffres publiés sur le site même du ministère de l'éducation nationale (note d'information n°08.01 de janvier 2008) .

La lecture du tableau suivant fait apparaître très clairement que les effectifs moyens par classe en Guyane, loin d'être très en dessous de la moyenne nationale, sont au contraire supérieurs en élémentaire et dans l'ASH (*Adaptation Scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés), alors que le taux d'élèves en difficulté est sans commune mesure avec ce que l'on observe dans le reste du pays. Le principe de discrimination positive « donner plus à ceux qui ont moins » cher au président de la république est ici largement battu en brèche !

Académies	Mat.	Elé.	ASH*	Total	Total hors ASH
Guadeloupe	24,0	23,5	9,2	23,3	23,7
Martinique	22,9	21,7	7,5	21,8	22,1
Guyane	25,0	24,1	10,0	23,9	24,4
La Réunion	25,2	23,8	8,6	23,9	24,3
France héxagonale	**25,8**	**22,6**	**8,6**	**23,5**	**23,8**

Source : MEN-DEPP, constat de rentrée premier degré.

Concernant la place de la France dans le monde, il nous semble stupéfiant que le responsable d'une académie puisse énoncer une telle imposture. Reportons-nous cette fois-ci aux données fournie par l'OCDE (Regards sur l'éducation 2007) : quel que soit le critère retenu, la France est très loin de faire figure de pays privilégié.

	France	Pays le plus favorisé	Pays le moins favorisé	Moyenne U. E.
Taille moyenne des classes	23,5	Portugal : 18,2	Royaume Uni : 25,8	20,3
Nb d'élèves par enseignant	19,4	Hongrie, Italie : 10,6	Royaume Uni : 20,6	14,9

S'agissant des dépenses pour l'Education, domaine dans lequel la France serait championne selon notre recteur, le tableau ci-dessous montre bien qu'il y a encore beaucoup de chemin à faire pour accéder au podium ! La première ligne, toujours selon les sources de l'OCDE, indique la dépense annuelle par élève au titre des établissements d'enseignement primaire, tous services confondus (2004) en équivalents EUROS. La seconde indique le salaire statutaire annuel des enseignants des établissements primaires publics en milieu de carrière en équivalents EUR.

	France	Le plus élevé	Le plus faible	Moyenne Union Européenne
Dépense par élève	4401 €	Norvège : 7 389 €	Grèce : 3 979 €	5 502 €
Salaire annuel des enseignants	27 415 €	Allemagne : 43 838 €	Italie : 25 415 €	33 155 €

Pour enfoncer le clou, précisons que dans les pays de l'OCDE, les enseignants du primaire donnent en moyenne 803 heures de cours par an alors qu'ils en donnent 936 en France ! Le principe du « travailler plus pour gagner plus » ne s'applique visiblement pas aux enseignants français.

Le grand leitmotiv répété inlassablement par ceux qui refusent d'accorder les moyens nécessaires à l'accomplissement d'une mission est qu'il faut savoir faire preuve d'imagination et d'innovation. Evidemment, ça ne coûte rien. Demandez donc à un maçon de construire une maison avec de l'imagination à la place du ciment, ou à un boulanger d'utiliser de l'innovation à la place de la farine. Ils pourront peut-être y arriver mais le résultat risque fort de ne pas être à la hauteur des attentes des clients.

Assez maintenant d'hypocrisie : vouloir nous faire croire que les dernières mesures annoncées (suppression du samedi matin, stages de remise à niveau, modification des programmes…) sont dictées par le souci de lutter contre l'échec scolaire relève de la pure mystification. La réalité est qu'il faut trouver de postes à supprimer ; les premiers visés sont les postes d'enseignants spécialisés dans l'aide aux élèves en difficulté et les classes d'intégration des élèves non francophones. Le recteur est sorti de sa réserve mais il est également sorti du chemin de l'honnêteté intellectuelle. Le SNUipp se devait de faire obstacle à sa tentative de désinformation et de propagande. Mais les enseignants de Guyane savent faire la part des choses car ce sont eux qui sont confrontés, jour après jour, à la difficulté du métier aggravée par le manque de moyens, de matériel et la lourdeur des effectifs quoi qu'en dise le patron de l'académie.

Pour le SNUipp-Guyane,

Jean-Noël Grandvillemin

PS : tous les chiffres publiés dans cet article proviennent de sources strictement officielles. Il s'agit :

- du site du ministère de l'éducation nationale (http://media.education.gouv.fr/file/2008/84/3/ni0801_21843.pdf)

- du site de l'OCDE (Regards sur l'éducation 2007 : http://www.oecd.org/document/30/0,3343,fr_2649_39263294_39251563_1_1_1_1,00.html

Mouvement départemental : gestation difficile !

Cette académie nous étonnera toujours. Chaque année nous apporte son lot de couacs, de dysfonctionnements, de reports, de confusion, de réajustements dans les différentes opérations administratives.

Chaque année nous pensons avoir touché le fond et ne pas pouvoir faire pire l'année suivante.

Chaque année l'administration nous affirme, que « tout ira mieux l'année prochaine ».

Et l'on découvre invariablement qu'il est possible de faire pire ! L'année a commencé en beauté avec la formation continue. Pas moins de trois CAPA ont été nécessaires pour procéder à l'attribution des stages, une première !

La préparation du mouvement nous a aussi largement apporté son lot de problèmes. Il a fallu deux groupes de travail et une CAPA pour accoucher de la circulaire du mouvement, qui n'a d'ailleurs pas été votée en CAPA au mépris des règles qui régissent cette commission paritaire. Elle est ainsi sans cesse remise en question.

Le cahier des postes, illisible, incomplet et comportant de nombreuses erreurs est paru très tardivement après plusieurs reports.

Le calendrier a été sans cesse remanié : date de dépôt des candidatures à des postes à profil, ouverture du serveur (prévue le 1er mars, elle a été reportée au 14), fermeture du serveur (prévue le 15 mars, reportée au 6 avril, puis au 15 avril, puis au 20 avril et enfin au 22).

La saisie des vœux a tenu du parcours du combattant et l'étape suivante, celle des accusés de réception, est du même acabit ; toute la gamme des erreurs possibles s'y trouve : vœux liés non pris en compte, moyenne des vœux liés non faite, erreur dans les points de zone D1, de zone D2, point de fidélité au département, point enfant à naître, point de rapprochement de conjoints, points pour situations exceptionnelles...

L'annonce du report d'ouverture d'écoles comme Vendôme rajoute encore une couche au faible équilibre d'un mouvement bien mal engagé.

Les collègues devront continuer à être très vigilants. On n'est pas au bout de nos peines.

Le premier mouvement devrait avoir lieu début juin. Vous apprécierez la précision de l'information !

Le mouvement 2008 sera un mouvement d'anthologie... du moins nous l'espérons. A moins que l'on puisse imaginer que l'an prochain soit encore plus catastrophique.

J-N G. et Karine Fronteau

Compte rendu de la CAPA du 13 mars

L'ordre du jour se proposait d'examiner :

- la liste d'aptitude à l'accès au corps des professeurs des écoles,
- le tableau d'avancement hors-classe des professeurs des écoles,
- les situations exceptionnelles et les rapprochements de conjoints pour le mouvement départemental,
- questions diverses.

Les deux premiers points ont été reportés à la prochaine CAPA (ce n'est qu'une question d'habitude !).

Concernant les situations exceptionnelles, le SNUipp a tout d'abord exprimé son inquiétude pour la situation médicale et/ou sociale des enseignants de Guyane. En effet, l'augmentation du nombre de points pour situations exceptionnelles (passage de 10 à 15 points) avait été assortie de l'engagement d'une vigilance accrue dans le traitement des dossiers, les 15 points ne devant être attribués qu'à des cas d'une extrême gravité. Or 50 demandes médicales et 16 sociales ont reçu un avis favorable, en forte progression par rapport à l'année dernière (par comparaison il n'y en a qu'une dizaine dans le second degré).

Le SNUipp a donc demandé à l'administration ce qu'elle comptait mettre en place pour venir en aide à tous ces collègues atteints de maladies graves, sans obtenir bien sûr de réponse convaincante.

Le SNUipp a également proposé de réunir un groupe de travail chargé de redéfinir, pour le mouvement 2009, les critères d'attribution de cette bonification pour raisons médicale et sociale en s'inspirant de ceux des permutations interdépartementales.

L'attribution des points pour rapprochement de conjoints et années de séparation n'a pas donné lieu à de grands débats, ces points étant accordés selon des critères parfaitement objectifs, dans la stricte application de la circulaire du mouvement.

Questions diverses :

Formation ASH pour l'année 2008/2009 ?

Seize places de stagiaires option D seront proposés aux enseignants souhaitant préparer le CAPA SH en 2008/2009. Ils seront remplacés grâce aux huit postes de brigade de formation prévus en CTP.

Permutations informatisées :

Nous venons de recevoir du rectorat la liste des collègues dont les demandes de permutation ont été invalidées. Il s'agit des T1, T2 et des collègues qui n'ont pas enseigné trois ans dans l'ASH après la formation au CAPA-SH.

Le rectorat demandera au ministère que les collègues dont les demandes ont été invalidées puissent bénéficier des 5 points de capitalisation. On peut toujours rêver mais cela n'a pas été le cas cette année.

Mise en place des 2 heures dégagées du samedi matin pour le soutien aux élèves en difficulté :

Les consultations vont commencer. Un groupe de travail se mettra en place avant les vacances… de juillet. Ouf, mais n'est-ce pas un peu trop tôt ?

ISSR des titulaires remplaçants :

Le document expliquant clairement la calcul et les modalités de versement de cette indemnité est à la signature. Mais depuis, qui à vu ce document ?

J-N G.